



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 8 septembre 2026, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à [greffe@lacbrome.ca](mailto:greffe@lacbrome.ca), au plus tard à 12h, le 8 septembre 2026.

#### **Dérogation mineure no. 681**

14, rue Davignon, lot 4 266 419, zone URA-15-K15, District de Knowlton-Lakeside.

#### **Nature et effets de la demande:**

Demande visant à permettre la construction un bâtiment accessoire ayant une superficie de 84,64 mètres carrés.

Demande visant à permettre la construction un bâtiment accessoire à une hauteur de 6,41 mètres.

Le paragraphe 6 de l'article 35 du règlement de zonage no 596 stipule que la superficie maximale pour un bâtiment accessoire est de 60 mètres carrés pour un terrain de moins de 3 000 mètres carrés.

Le paragraphe 7 de l'article 35 du règlement de zonage no 596 stipule que la hauteur maximale pour un bâtiment accessoire localisé dans le périmètre urbain est de 6 mètres.

Donné à Lac-Brome

Ce 17 août 2026

---

**Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.**

Avocat                      Greffier